

snalc
PRIVÉ



SALAIRES - MOYENS - RESPECT

1000 € D'AUGMENTATION
PAR MOIS POUR LES PROFESSEURS

24H = TEMPS PLEIN
POUR LES AESH

STOP AUX FERMETURES DE CLASSES
DES CLASSES MOINS CHARGÉES POUR TOUS

NON AU HARCÈLEMENT HIÉRARCHIQUE
OUI À LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE
NON AU PÉDAGOGISME

COTISATION :

MAÎTRE DU PRIVÉ 90 € - MAÎTRE AUXILIAIRE 60 €
AESH 30 € PUIS GRATUIT À VIE - STAGIAIRE 0 €
AVANTAGES SNALC ET PROTECTION JURIDIQUE COMPRIS - CRÉDIT D'IMPÔT À 66%